

demande de renseignement pour escroquerie

Par 1236, le 20/08/2009 à 11:20

Bonjour

je vient vers vous pour vous poser une question il y a environ 4 ans nous avons ouvert une societe de maitrise d ouvres

ma mere etait la gerante et moi j etait employé avec une autre personne

je ne pouvait pas etre gerant car etant fiché banque de france aucune banque ne voulait m ouvrir un compte donc ma mere ses proposé pour etre gerante

moi je m occupé des travux et des plans et l autre personne de tout l administratif l entreprise et fermé depuis 2 ans et des clients ont deposé plainte contre moi pour escroqurie ,car des maisons que l on avait vendu m ont pas commencé et nous avions encaissés les chaques d accomptes des client (chose que les clients etait au courant)

donc ils ont deposé plainte contre moi et l'autre personne pour detornement de fonds les cheques ont etait mis sur le compte de l'entreprise mais ont servi a regler les dettes en courts

au mois de janvier 2008 j ai etait convoqué au commissariat pour une auditions et a la on ma signifié que j allais etres mis en garde a vu (je suis donc rentré a 9h 00 et je suis sortie du commissariat a 20h30 a la fin de ma garde a vue) et six mois se sont ecoulés j ai rcu une autre convocation pour d autre question au mois de octobre 2008 la je suis resté que 1h30 environ

et aujourd hui je vient de recevoir une autre conocation apporté par a mon travail par le commissaire qui veut me reposer des question complemantaire que lui a demandé le juge doncil ma dit qu il y en avait pour environ 1h a 2h

y a t il des personne qui peuvent me renseigner pour se que je risque j ai peur de faire de la prison pour des choses que je n ai pas faite

on me parle de detournement d argent je n ai jamais rien detourné merci de vos reponse

Par jeetendra, le 20/08/2009 à 13:26

[fluo]Maison de la Justice et du Droit :[/fluo] La Passerelle Mairie annexe de Mireuil 17000 La Rochelle Tel : 05.46.09.92.01

[fluo]Ordre des Avocats du Barreau de La Rochelle[/fluo]
Palais de Justice - 10 rue du Palais - 17000 LA ROCHELLE Tél. 05.46.41.47.06 - Fax.

05.46.41.45.98

Bonjour, à mon humble avis vous avez besoin d'etre défendu, l'infraction est grave, contactez soit la maison de justice et du droit, soit l'Ordre des Avocats de la Rochelle pour une consultation juridique avec un avocat, la désignation d'un avocat, etc. courage à vous, cordialement

Par lexconsulting, le 20/08/2009 à 14:53

Bonjour

Si vous n'étiez que salarié, simple préposé, vous ne risquez pas grand chose sauf si des éléments du dossier font état que vous êtes à l'origine des détournements de fonds.

C'est en fait votre mère en tant que responsable légal de l'entreprise qui risque d'être poursuivie sauf si, de par vos actes et actions dans l'entreprise il est établi que vous étiez gérant de fait.

Il y a toutefois quelque chose de peu clair dans vos explications : vous précisez que votre entreprise est fermée depuis 2 ans : y-a-t-il eu liquidation judiciaire ? Dans ce dernier cas, les dettes que vous avez contactées entrent dans le passif de la société. Sous quel statut étiez-vous ? SARL ? Dans ce dernier cas, même si vous étiez associé, votre responsabilité serait limitée au montant de vos apports, sauf si l'escroquerie est avérée.

Effectivement, vu la situation et la tournure des évènements vous feriez bien de vous faire accompagner et assister par un avocat.

Bien Cordialement

Lex Consulting